Image not found or type unknown

PRIME DE L ETAT POUR LICENCIEMENT

Par **STEPHDC**, le **20/04/2009** à **12:43**

Bonjour,

Mon mari est actuellement en procédure pour un licenciement économique.
Il doit avoir un entretien au tribunal mercredi prochain, qui, je pense l'informera de son licenciement.

Nous avons entendu parlé lors d'un journal télévisé d'une prime qui serait remise par l'état d'un montant de 500 euros pour un licenciement non responsable par le salarié, si il est licencié entre le 01 avril 2009 et le 31 mars 2010.

Pouvez vous me donner les conditions et les modalités à remplir pour y avoir le droit.

Je vous remercie par avance.

Stephdc.

Par **amel**, le **22/06/2009** à **11:10**

Il n'y a aucune autres conditions mise à part de le fait d'être licencié dans la période que tu as indiqué. C'est aussi simple que soit. toutefois lors de son rdv pôle emploi il doit demander cette prime qui n'est pas un automatisme bizarrement.

A+

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés